



UNE NORME UNIQUE OU UNE SEULE POINTURE POUR TOUS – SYLVAIN LE MAY, PRÉSIDENT

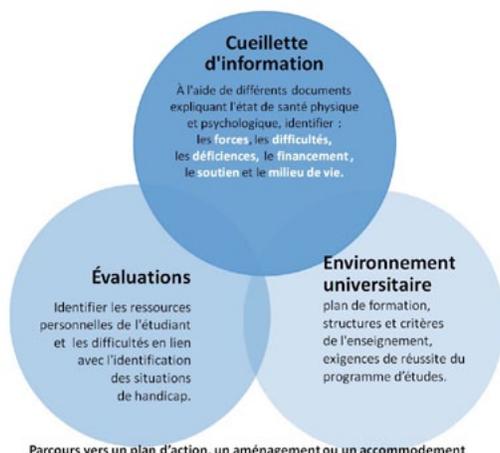
La liberté et l'autonomie ne se réalisent pas dans le désir d'être exceptionnel, singulier ou unique, mais dans la confrontation à ses semblables et la prise de conscience que l'histoire personnelle est en permanence influencée et conditionnée par l'histoire des autres.

– Vincent Gaulejac

UNE NORME UNIQUE OU UNE SEULE POINTURE POUR TOUS ?

Depuis plusieurs années, il n'est pas rare de constater que tant au sein de la société québécoise que pour les aménagements scolaires mis de l'avant par un conseiller¹ pour soutenir un étudiant dans la réalisation de son projet universitaire, l'idée d'une norme unique et d'un seul passage obligé pour tous sont présents. Or l'idée d'une norme unique semble beaucoup plus relever d'un besoin de balises claires que d'un souci d'équité. Il est paradoxal de constater que 50 ans après le Rapport Parent² et après 40 ans de réflexion sur l'égalité des chances dans le système d'éducation québécois, on en arrive à remettre en question les mesures mises de l'avant pour pallier les incapacités des étudiants en situation de handicap. Il faut se rappeler qu'« une situation de handicap est toujours le produit de deux facteurs, d'une part, une personne est dite "handicapée" en raison de sa déficience [...] et d'autre part, des barrières environnementales, culturelles, sociales, voire réglementaires créant un obstacle que la personne ne peut franchir en raison de sa ou ses particularités³ ».

Cet effet est encore plus important, car c'est par des mesures appropriées à chaque étudiant que le projet d'études devient possible, voire réalisable. Remettre en question l'ensemble de ces moyens signifie remettre en question l'identité même de l'étudiant. Il ne faut jamais perdre de vue que si celui-ci le pouvait il se passerait bien de nos services pour se fondre dans la masse étudiante. Pour le conseiller, le défi consiste à éviter le piège de la duplication des aménagements d'un étudiant à l'autre. Pour ce faire, il doit développer, tant pour l'étudiant que pour son milieu, sa créativité afin d'être un agent de changement et de référence en matière d'aménagements scolaires. Le conseiller devra développer ses habiletés relationnelles. Le produit de cette rencontre entre l'étudiant et le conseiller met en relief l'interaction entre le profil de l'étudiant, l'analyse de ses capacités, de ses déficiences et des situations de handicap qu'il rencontre. Ses actions seront guidées par une analyse de besoin comportant trois sphères : la cueillette d'information, l'évaluation et l'environnement universitaire.



Actuellement le nombre d'étudiants inscrits dans les services d'accueil et de soutien aux étudiants en situation de handicap est de 6 905. De ce nombre, 4 669 ont un trouble d'apprentissage, un trouble de santé mentale ou un trouble du spectre de l'autisme et 2 306 présentent une déficience motrice ou une déficience sensorielle⁴.

À cet égard, il est important de rappeler qu'à la suite de plusieurs questionnements transmis au ministère de l'Enseignement

supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie (MESRST), ce dernier s'est adressé à la Direction de la santé mentale du ministère de la Santé et des Services sociaux afin qu'il précise sa position. Les grandes lignes de cette position ont été transmises aux collèges et aux universités dans une correspondance envoyée par le MESRST en septembre dernier. On y souligne que par définition un trouble est permanent et chronique. En ce sens, il diffère d'une difficulté, qui elle est de nature temporaire, transitoire, passagère. On ne peut remédier aux causes du trouble, qui vont ainsi demeurer présentes tout au long de la vie de l'individu. Dans ce contexte, le rôle du conseiller est, à partir du diagnostic, d'évaluer les besoins qui en découlent afin d'accompagner l'étudiant dans la réalisation de son projet d'études. C'est le conseiller qui est garant, au regard des pièces justificatives au dossier de l'étudiant, des aménagements permettant de relever les différents défis quotidiens auxquels ce dernier est confronté. Pour ce faire, le conseiller doit demeurer ouvert et à l'écoute de l'étudiant et éviter la tentation de la norme unique, plus rassurante qu'une recherche personnalisée de solutions.

Viendrait-il l'idée à un commerçant de ne vendre qu'une seule pointure de chaussures ? Chaussons-nous tous du 8 ? Si certaines campagnes publicitaires nous interpellent sur la diversité des corps et des genres, nous devons nous rappeler qu'il en va de même pour la diversité des apprentissages. Nous n'apprenons pas tous de la même manière ni au même rythme. Nous sommes tous appelés à relever le défi de la diversité, ce qui n'est pas toujours facile. Ceci est vrai tant pour les groupes que pour les individus assis dans une classe. Comment dans notre société d'aujourd'hui, peut-on imposer une norme unique ? « Sur ce tissu d'Arlequin du corps ou du collectif, comment imposer le normal sans sottise ni crime, comment repérer une norme, sinon celle que ce bouquet même constitue en genre humain ? »⁵. Tenter d'y répondre en faisant fi de la diversité que nous rencontrons tant dans la diversité des besoins que dans les réalités individuelles serait faire fausse route. Nous questionner sur nous et sur nos interventions est l'essence même de notre travail. Ce questionnement est en lien direct avec le principe de l'égalité des chances.

Afin de coordonner nos visions et nos actions, nous procéderons, le 3 décembre prochain dans le cadre de la Journée internationale des personnes handicapées, au lancement du *Cadre de référence et pratiques d'usage de la conseillère et du conseiller aux étudiants en situation de handicap en enseignement supérieur 2013*. Nul doute que cet ouvrage de référence nous permettra d'ancrer davantage nos interventions ainsi que les obligations légales qui en découlent. Ce lancement sera suivi en mai prochain d'une formation dédiée aux conseillers aux étudiants en situation de handicap. Pour ce faire, nous travaillons en étroite collaboration avec le Réseau international sur le Processus de production du handicap (RIPPH) afin de développer une formation propre à notre rôle.

Plus de détails dans la section « À vos agendas » de ce numéro.

Sylvain Le May
Président

¹ L'utilisation du genre masculin n'a que pour seul but d'alléger le texte.

² <http://www.larevolutiontranquille.ca/fr/le-rapport-parent.php>.

³ Vincent Assante dans *Situation de handicap et cadre de vie*, 2000, cité par Alain Blanc dans *Le handicap ou le désordre des apparences*, Paris, Éditions Armand Colin, 2006.

⁴ Vous pouvez voir les statistiques complètes au http://aqicesh.ca/docs/STATS_AQICESH_-2012-13.pdf.

⁵ Michel Serres, *A visage différent : l'alliance thérapeutique autour de l'enfant meurtri*, Paris, Édition Hermann, 1997, cité dans Charles Gardou et ses collaborateurs, *Connaître le handicap, reconnaître la personne*, Ramonville-Saint-Agne, Édition Érès, 1999. P.11.

Le soutien aux étudiants en situation de handicap à l'enseignement supérieur : Entre les constats et l'action, un modèle d'organisation des services

Stéphanie Campeau, conseillère, Direction des affaires étudiantes, ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie

Au cours des dernières années, beaucoup d'étapes ont été franchies en matière de soutien aux étudiants en situation de handicap à l'enseignement supérieur. Ces étapes, quoique pas toujours visibles sur le terrain, ont tout de même amené plusieurs changements, que ce soit dans le vocabulaire, les orientations ou les modalités de financement. Petit retour en arrière...

C'est en 2010 que la base des changements a été établie avec la publication de trois rapports, dont le *Portrait des étudiantes et étudiants en situation de handicap et des besoins émergents à l'enseignement postsecondaire – Une synthèse des recherches et de la consultation – Version abrégée*. Sept grands thèmes faisaient l'objet de constats dont la déclaration des effectifs, le dépistage et l'évaluation, le soutien et la formation, la transition interordre, de même que la recherche. C'est d'ailleurs de ce portrait que provient la terminologie utilisée aujourd'hui par le Ministère : étudiants en situation de handicap plutôt que « étudiants handicapés », troubles mentaux au lieu de « troubles graves de santé mentale », par exemple.

Une fois les grands thèmes et les problématiques identifiés, il restait à trouver un modèle d'organisation des services qui tiendrait compte des nouvelles réalités (en commençant par l'augmentation et la diversification des besoins) et du contexte propre à l'enseignement supérieur (dont le cadre juridique différant de celui qui prévaut à l'enseignement primaire et secondaire).

C'est en collaboration avec les trois réseaux de l'enseignement supérieur (collégial public, collégial privé et universitaire) qu'a été élaboré le *Modèle d'organisation des services aux étudiantes et étudiants ayant un trouble d'apprentissage, un trouble mental ou un trouble de déficit de l'attention avec ou sans hyperactivité*. Le modèle est fondé sur quatre principes directeurs, qui s'appliquent aux étudiantes et aux étudiants, aux établissements et au Ministère :

- La considération des besoins : prendre en compte les besoins des étudiantes et des étudiants, du personnel et des établissements ;
- la valorisation des forces : miser sur les forces des étudiantes et des étudiants, sur les compétences du personnel en place et sur les ressources du milieu ;
- le développement de l'autonomie : permettre aux étudiantes et aux étudiants de devenir plus autonomes, au personnel d'accroître son expertise et aux établissements de se donner une organisation et une offre de services qui leur sont propres ;
- l'intégration des actions : dans une perspective d'inclusion, viser l'intégration des différentes actions au sein des mesures et des programmes existants.

Ces principes directeurs visent notamment à faire en sorte que les activités ou interventions s'exercent en accord avec les politiques, chartes et lois en considérant l'ensemble des besoins des réseaux, à renforcer la capacité d'innover dans

chaque milieu et à valoriser l'interdépendance étroite entre les différents acteurs et les services par la coordination harmonieuse des activités.

L'adoption de ce modèle marque aussi le passage d'une approche basée sur les services et le diagnostic, à une approche basée sur les besoins.

Caractéristiques de l'approche basée sur les besoins

- L'intégration devient une responsabilité partagée avec l'ensemble des intervenants, tant ceux de l'établissement que ceux du milieu communautaire ou de la santé. Elle repose sur une complémentarité dans l'utilisation des ressources, et non pas uniquement sur les seules personnes attirées aux services aux étudiants en situation de handicap.
- L'évaluation de type diagnostique et celle des besoins éducatifs sont nécessaires pour déterminer l'accès aux services et pour guider les choix des mesures d'aide les plus appropriées.
- Le financement est alloué à chaque établissement en fonction de plusieurs paramètres (taille, nombre...) et sert à soutenir l'organisation et l'offre de services.
- L'établissement a la responsabilité de répartir les ressources en fonction des différents besoins identifiés, en misant sur les forces du milieu, selon un mode qui lui est propre et qui est adapté à son contexte.
- La reddition de comptes est souple et légère, tout en permettant d'assurer une juste utilisation des ressources et la couverture de l'ensemble des besoins.

Le modèle amène aussi un changement dans les rôles et responsabilités des acteurs impliqués. Il situe l'établissement d'enseignement comme centre de gravité. Celui-ci est appelé à développer son autonomie dans l'accueil, l'organisation et la prestation de services. À l'enseignement collégial, deux centres collégiaux de soutien à l'intégration (CCSI) appuient les cégeps et les collèges privés subventionnés dans le développement de cette autonomie.

Le plan d'action qui accompagne le modèle compte six axes : l'organisation des services, le soutien aux établissements, la formation et le soutien du personnel, le soutien au parcours scolaire de l'étudiante ou de l'étudiant, la recherche et le développement de même que le réseautage et la convergence. Les objectifs et moyens contenus dans le plan d'action sont, pour la plupart, sous la responsabilité des établissements d'enseignement collégial et universitaire et du Ministère.

Depuis 2011, plusieurs actions ont été entreprises par le Ministère en vue de l'implantation du modèle et de la mise en œuvre du plan d'action. Parmi celles-ci, il y a lieu de souligner la révision des modalités de financement et de déclaration des effectifs au collégial, la signature d'ententes avec les collèges responsables des CCSI et la mise en place d'un projet sur l'accessibilité aux évaluations de type diagnostique, en collaboration avec le MSSS. Et ce n'est pas terminé! Au cours de la prochaine année s'amorceront des travaux sur la transition secondaire-collégial et les possibilités d'études à temps partiel. Le réinvestissement universitaire et le transfert des éléments couverts par le Programme d'allocation pour des besoins particuliers – Volet adultes de l'Aide financière aux études vers les établissements, qui permettra de poursuivre l'harmonisation des modalités de financement, seront aussi des chantiers à suivre.

Le modèle et les rapports publiés par le Ministère peuvent être consultés à l'adresse :

<http://www.mesrst.gouv.qc.ca/commun/accompagnement-et-soutien-des-etudiants/etudiants-en-situation-de-handicap/>.

Partage d'expertise universitaire et collégiale : trois années de travaux

Les rectorats et directions des quatre établissements s'unissent pour clore les travaux du Comité Interordres

Marie-Marthe Lebel,
collaboratrice, Comité Interordres

Le 30 septembre dernier, le Comité Interordres, formé de quatre établissements (le Collège Montmorency, l'Université de Montréal, le Cégep du Vieux Montréal et l'Université du Québec à Montréal), déposait au ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie (MESRST) son rapport final : *Intégrer les nouvelles populations étudiantes en situation de handicap aux études supérieures : mission possible !*

À la suite d'un vaste processus d'examen de la situation de ces populations au Québec depuis les dernières années, le bilan des trois ans d'activités du Comité présentait non seulement ses études et ses conclusions sur cet état de fait, mais il proposait des recommandations afin que les étudiants en situation de handicap issus des nouvelles populations intègrent avec succès les établissements d'enseignement supérieur. Au moment de sa formation en février 2010, le Comité s'était donné trois grands objectifs :

- Faciliter la transition interordres (cégep-université) ;
- Identifier, harmoniser et consolider les meilleures pratiques en appui aux études;
- Développer le soutien pédagogique aux enseignants.

Forts des enseignements de plus de vingt ans d'expertise auprès des étudiants en situation de handicap et de l'intérêt croissant des services d'accueil et de soutien des collèges et des universités à leur égard pour les intégrer et les soutenir dans leurs études et dans la réalisation de leurs projets scolaires, les quatre établissements avaient entrepris la mise en œuvre de ce projet innovateur en fonction d'une vision, de principes et de valeurs communes, dont le droit à l'égalité des chances pour tous.

Le Comité parvint rapidement aux premières conclusions : bien qu'un cadre législatif avait été mis en place plusieurs années auparavant et que ces nouvelles populations, en constante croissance, représentaient un très grand nombre d'étudiants, très peu de recherches existaient sur les meilleures pratiques à utiliser pour faciliter leur intégration et offrir le soutien au personnel enseignant au moyen d'outils développés à cette fin. Par ailleurs, il existait toujours une grande méconnaissance de cette nouvelle population au sein de la communauté universitaire et de la société en général. Dans un premier temps, le Comité a conçu des protocoles et des documents pour harmoniser les procédures d'accueil lors de la transition ainsi que des outils de sensibilisation (site Web matransition.com, affiches, dépliants, ateliers, etc.). Pour mieux identifier les pratiques en cours et cibler les pratiques à privilégier, en appui aux études, une recension de la littérature fut réalisée, un inventaire des pratiques fut dressé à la suite d'un sondage électronique et un outil, permettant de faire le lien entre la littérature et les pratiques, fut publié. Enfin, pour offrir un soutien au personnel enseignant, une recension de la littérature et des outils pédagogiques existants fut réalisée ainsi qu'une analyse, à partir d'un sondage, des impacts sur les enseignants. Ceci a mené à la conception d'outils comme des schémas de décisions et des capsules de partage sur des expériences d'enseignants.

Malgré la réalisation des trois grands objectifs du Comité Interordres, la transition harmonieuse demeure une cible en mouvement et voilée d'obstacles que le Comité, par ses recommandations, aimerait voir disparaître. Pour l'avenir, le Comité souhaite que les actions suivantes permettent de poursuivre le travail de cœur et de tête déjà entrepris :

Valoriser la concertation :

- Interordres : secondaire, collégiale et universitaire ;
- Interétablissements : les partenaires initiaux et ceux qui s'ajouteront;
- Interprofessionnelle : psychologues, conseillers en orientation, conseillers en services adaptés et autres professionnels ;
- Intramuros : service aux étudiants, aide à la réussite, développement pédagogique, etc.

Poursuivre la recherche afin d'assurer de bonnes pratiques et encadrer avec plus de rigueur les actions posées par les services adaptés.

Développer des modèles d'intervention pédagogiques

(en classe et hors classe) qui permettraient l'intégration, au-delà de la simple réponse aux besoins de base des étudiants et des enseignants.

Assurer la pérennité dans nos établissements :

pour s'assurer que les résultats de notre projet soient durables dans nos établissements et investis dans un lieu commun de veille stratégique.

La forte croissance des nouvelles populations ajoute, à chaque session qui commence, une pression supplémentaire sur les services d'accueil et de soutien, porte d'entrée au monde de l'enseignement supérieur. Cette pression et ce sens de l'urgence mettent en lumière les choix que la société québécoise se doit de faire, tant sur le plan budgétaire que sur le plan des ressources humaines nécessaires pour intégrer ces populations au moment de cette transition, parfois difficile. À la fin de ses études, l'étudiant qui aura été accompagné et soutenu par des pratiques exemplaires et qui se sera conformé aux exigences scolaires prendra, dans la société, non seulement la place qu'il mérite, mais la place à laquelle il a droit.

Tout le matériel produit par le Comité depuis les trois dernières années, comme les outils, les revues de littérature, le matériel de sensibilisation, les capsules, etc., se trouve sur le site du Centre de recherche pour l'inclusion scolaire et professionnelle des étudiants en situation de handicap, le CRISPESH. Nous voulons profiter de cette occasion pour remercier chaleureusement chaque personne qui a participé ou a contribué de près ou de loin à cet immense et stimulant projet que fut le Comité Interordres.

Vous pouvez consulter l'ensemble des travaux ainsi que les outils élaborés pour les conseillers et les étudiants au <https://sites.google.com/site/crispeshsh/projets-interordres-1>.

Un gage de réussite pour les étudiants : La collaboration universités-collèges se poursuit

Nouveau projet de collaboration universités-collèges : les Applications pédagogiques de la conception universelle de l'apprentissage

Stéphanie Tremblay,
coordonnatrice, Conception universelle de l'apprentissage

Les Applications pédagogiques de la conception universelle de l'apprentissage est un projet de collaboration universités-collèges du M.E.S.R.S.T. impliquant le Cégep du Vieux Montréal et son Centre de recherche pour l'inclusion scolaire et professionnelle des étudiants en situation de handicap (CRISPESH), le Cégep Marie-Victorin, le Collège Montmorency, l'Université de Montréal et l'Université du Québec à Montréal.

Ce projet propose, au cours des deux prochaines années, l'élaboration d'applications pédagogiques conçues selon les principes de la Conception Universelle de l'Apprentissage (CUA) afin de soutenir les enseignants dans la planification de cours répondant tant aux besoins d'Étudiants en Situation de Handicap (ESH) qu'à l'ensemble des étudiants de la classe. Le projet se situe dans une perspective proactive et propose des solutions pédagogiques axées sur la planification plutôt que sur des réponses aux besoins individuels.

En effet, la CUA est un modèle de plus en plus reconnu en tant que cadre efficace, proactif et durable pour l'optimisation d'une accessibilité de l'éducation. Les solutions proposées sont plus économiques et écologiques qu'un modèle basé sur l'accommodement rétroactif des besoins individuels. La CUA ne propose pas d'approche « clé en main », mais offre plutôt un cadre d'appuis pédagogiques flexibles et variés (processus, structures, contenus, etc.) permettant d'adapter les approches didactiques aux capacités d'apprentissage de l'étudiant tout en renforçant le savoir-faire des enseignants.

Il s'agit donc ici d'adapter le modèle américain de l'Universal Design for Learning aux réalités socioculturelles québécoises de nos établissements francophones d'enseignement postsecondaire. Dans cette optique, nous inviterons le corps enseignant à participer au processus de recherche, de développement et d'application. Une concertation indispensable à la promotion d'une réelle égalité des chances, qui ne freine ni l'exigence de qualité ni l'élévation du niveau global du savoir. Afin de concevoir et de mettre en œuvre les différentes phases du projet CUA, tout en coordonnant ses activités et le travail des équipes interdisciplinaires des cinq établissements partenaires, une chargée de projet, Stéphanie Tremblay (Ph.D. sc. de l'éducation, Université de Montréal), a récemment été embauchée au CRISPESH. Elle sera d'ailleurs la principale personne-ressource à contacter pour toute question relative au déroulement du projet : stephanietremblay@cvm.qc.ca.

Journées sur les étudiants postsecondaires présentant un trouble de santé mentale ou un déficit neurocognitif

Catherine Roy-Boulanger, coordonnatrice, CAPRES

Mise en contexte

De 2005 à 2013, le nombre d'étudiants universitaires en situation de handicap est passé de 2 360 à 6 905 (AQICESH, 2013). Cette augmentation est due en grande partie à l'augmentation d'étudiants ayant des troubles d'apprentissage (TA), des troubles du spectre autistique (TSA), des troubles déficitaires de l'attention avec ou sans hyperactivité (TDA/H), des troubles de santé mentale (TSM) ou des déficiences multiples. En 2012-2013, les étudiants présentant un trouble de santé mentale ou un déficit neurocognitif constituaient, toujours selon l'AQICESH, plus de 65% de la population ayant contacté les services responsables des étudiants en situation de handicap des institutions universitaires québécoises. La présence de plus en plus importante de ces étudiants dans les universités inspire une multitude d'initiatives pour répondre le plus adéquatement possible à leurs besoins. Par contre, l'urgence d'agir nous prive souvent du temps nécessaire à la mise en commun des connaissances et au développement de solutions collectives.

Devant le défi que représentent l'accueil et l'intégration de ces populations dans les établissements postsecondaires, la concertation entre les collèges et les universités devient un facteur essentiel de succès dans une vision inclusive du système d'éducation.

Objectifs

- Favoriser la rencontre des acteurs œuvrant auprès des étudiants présentant un trouble de santé mentale ou un déficit neurocognitif, leur permettre de mieux se connaître ;
- Travailler collectivement à la recherche de solutions à diverses problématiques communes ;
- Appuyer les décideurs dans la compréhension fine de ce dossier.

Déroulement

Ces journées donneront lieu à un entrecroisement de présentations d'acteurs et de tables rondes sur des thématiques particulières.

Présentation d'acteurs

Ces périodes ont comme objectif de permettre aux différents acteurs de présenter leurs organisations ainsi que les actions qui y sont posées en lien avec les étudiants présentant un trouble de santé mentale ou un déficit neurocognitif.

Tables rondes

Trois tables rondes sont prévues lors de ces journées. Chacune d'entre elles consistera en des présentations de conférenciers qui, par leur expertise et leur compréhension des divers documents diffusés au préalable, lanceront les discussions avec les participants.

Pour plus d'information entourant cet événement, référez-vous à la page d'accueil du Consortium d'animation sur la persévérance et la réussite en enseignement supérieur (CAPRES) au <http://www.quebec.ca/capres/>, au <http://www.quebec.ca/capres/Agenda/2012-2013/ESHE-Information.pdf>

ou à Catherine Roy-Boulanger, coordonnatrice du CAPRES, au 418 657-4349.

Croissance du nombre d'étudiants aussi chez nos collègues Français : la situation de la Haute-Normandie

En 2013, Handisup a passé le cap de 1000 étudiants suivis. À cette occasion, nous avons organisé le 25 mai les Ateliers Handisup « 1000 étudiants 1000 métiers » en présence des « anciens » désormais en emploi. Au cours de cet événement, nous avons recueilli leurs témoignages pour réaliser le film *Concepteur de réussites* que nous vous invitons à visualiser sur : http://youtu.be/Lwcvgs7XH_4.

Vous pouvez également retrouver l'interview sur France 3, réalisée en mai, de la déléguée générale, madame Charlotte Lemoine : <http://www.youtube.com/watch?v=4C1AQUQGMVs>.

Source : www.handisup.asso.fr

Revoir notre image de la personne handicapée ? Proposition d'un nouveau symbole international d'accessibilité

The Accessible Icon Project, dont l'une des propagandistes est Sara Hendron, professeure au Rhode Island School of Design, propose une version revampée du symbole international d'accessibilité. Celui-ci se présente avec des formes plus fluides contrairement à celui utilisé actuellement et qui date de 1969.

Vous pouvez voir la proposition de symbole et lire un article plus détaillé au <http://www.bbc.co.uk/news/blogs-ouch-24149316>.

Une publicité qui sensibilise et revoit notre idée de l'inclusion sociale : <http://www.youtube.com/watch?v=xwndLOKQTDs>.

La Semaine de sensibilisation au handicap en France : <http://vimeo.com/29254806>.

Soutien aux étudiants

La Fondation Gaulin remet ses premières bourses d'études

La Fondation Gaulin a remis récemment ses premières bourses d'études à la mémoire de Sarah Gaulin. Les lauréates sont Annie Tremblay qui termine présentement un baccalauréat en pharmacie à l'Université Laval et Amanda Suleiman qui a obtenu un baccalauréat de l'Université York.

Vous pouvez lire le communiqué en français au http://www.gaulinfoundation.ca/fr/media_2013.php et en anglais au http://www.gaulinfoundation.ca/en/media_2013.php.

À vos agendas

- Le 12 novembre (13 h 30 à 17 h) et le 13 novembre (9 h à 17 h) : **Journées de concertation sur les étudiants postsecondaires présentant un trouble de santé mentale ou un trouble neurocognitif (TA, TSA, TDAH).** Elles sont organisées par le Consortium d'animation sur la persévérance et la réussite en enseignement supérieur (CAPRES) en collaboration avec le Centre de recherche pour l'inclusion scolaire et professionnelle des étudiants en situation de handicap (CRISPESH), à l'Aquarium de Québec.
- 3 décembre : Journée internationale des personnes handicapées**
L'AQICESH lancera le *Cadre de référence et pratiques d'usage de la conseillère et du conseiller aux étudiants en situation de handicap en enseignement supérieur*. Venez célébrer avec nous cet heureux événement !
Quand : 3 décembre prochain de 16 h à 18 h **Où :** 201 Président-Kennedy, local PK-1140 (Métro Place des arts : <http://www.uqam.ca/campus/pavillons/pk.htm>)
Pour plus d'information : écrire à aqicesh.liaison@gmail.com ou téléphoner au 514 704-3683.
- Journées d'étude de l'AQICESH :**
Le 15 novembre à l'Université Concordia (Montréal) et en mars à Québec (date à venir).

La formation : un outil pour peaufiner nos interventions

Le conseiller au cœur du parcours de l'étudiant :

Cadre de référence et pratiques d'usage : le Processus de production du handicap au cœur de nos pratiques.

Pour faire suite au lancement Cadre de référence et pratiques d'usage du conseiller : Concevoir le PPH au cœur des interventions du conseiller: En mai et octobre 2014 (lieu à venir).

Cette formation, développée en collaboration avec le Réseau international sur le Processus de production du handicap (RIPPH), permettra aux conseillers de questionner leurs pratiques tout en s'appuyant sur un cadre conceptuel commun, le Processus de production du handicap. Le but visé par cette formation est de réfléchir d'abord à l'importance du développement de l'étudiant, de son environnement et de son autonomie dans nos interventions quotidiennes en tant que conseiller auprès des étudiants en situation de handicap. Elle sera donnée par M. Charles Paré.

Titulaire d'un doctorat en psychopédagogie de l'Université Laval (1994), M. Charles Paré est membre de l'Ordre des conseillers et conseillères d'orientation et des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec. D'une part, sa formation de psychoéducateur, de cadre et de chercheur appuie son travail clinique et d'autre part, son expérience de clinique et de gestion est mise à profit dans le domaine de la réadaptation auprès des clientèles vivant des situations de handicap. Monsieur Paré s'intéresse aux dossiers de la formation continue des intervenants, à celui du processus de l'amélioration continue de la qualité des services et de tout ce qui s'inscrit à la qualité de vie des clientèles vivant des situations de handicap.

Monsieur Paré a publié des articles scientifiques et professionnels dans plusieurs revues. Il a publié en collaboration avec des chercheurs dans la Revue francophone de la déficience intellectuelle un article sur l'application du PPH : La participation sociale dans les habitudes de vie et identification des obstacles et des facilitateurs dans l'environnement des personnes présentant des limitations associées à un déficit intellectuel (2000).

Source : <http://www.ripph.qc.ca/a-propos-de-nous/vie-democratique/conseil-d-administration>

Le Bulletin de l'AQICESH est une publication de l'Association québécoise interuniversitaire des conseillers aux étudiants en situation de handicap. Sa mission est de favoriser le développement de l'expertise professionnelle de ses membres et la reconnaissance de son champ d'intervention.

Coordination :

Louise Blouin
Sylvain Le May

Rédaction :

Louise Blouin
Stéphanie Campeau
Marie-Marthe Lebel
Sylvain Le May
Catherine Roy-Boulanger
Stéphanie Tremblay

Révision :

Louise Blouin
Anne Vigneau

Graphisme :

Rémi Filion

Soutien technique :

Jean-Marie Gauthier
Christian Généreux

Site Internet de l'AQICESH :

www.aqicesh.ca